



UCB
News

Le comité exécutif d'UCB accueille un nouveau membre

- **Pascale Richetta** rejoindra l'entreprise biopharmaceutique en tant que responsable de l'unité « Bone Therapy Patient Value » le 1^{er} février 2016.

Bruxelles (Belgique), 15 janvier, 2016 – 7 :00 CET – UCB annonce aujourd'hui que Pascale Richetta va rejoindre l'entreprise en tant que vice-présidente exécutive et membre du comité exécutif. Dans sa nouvelle fonction, elle rapportera au CEO d'UCB Jean-Christophe Tellier. Pascale Richetta dirigera l'unité « Bone Patient Value » d'UCB dédiée aux maladies osseuses. Le poste a été créé l'année dernière dans le cadre de la nouvelle organisation autour du pilier « Patient Value ». Il a été occupé ad interim par Iris Loew-Friedrich qui a accepté de remplir cette fonction en plus de ses responsabilités en tant que Chief Medical Officer et responsable du Développement et des Pratiques médicales.

Pascale Richetta, docteur en médecine, jouit d'une longue et fructueuse carrière dans le secteur pharmaceutique. Elle possède plus de 20 années d'expérience commerciale dans la gestion de produits pharmaceutiques classiques et de produits biologiques complexes. Elle entre au service d'UCB après avoir occupé le poste de vice-présidente Europe de l'Ouest et Canada chez Abbvie. Auparavant, elle a occupé plusieurs postes de direction chez Abbott, GSK, Ipsen et Servier, œuvrant au lancement de médicaments phares de ces entreprises sur plusieurs marchés internationaux.

« Nous sommes très heureux d'accueillir Pascale dans notre équipe », commente Jean-Christophe Tellier, CEO d'UCB. « A la tête de notre unité « Bone Patient Value », elle supervisera les prochaines étapes de développement de notre médicament expérimental contre l'ostéoporose, le *romosozumab*. Nous voulons également remercier Iris Loew-Friedrich pour avoir assumé cette fonction ad interim l'année dernière, en plus de ses nombreuses autres responsabilités. Le *romosozumab*, que nous avons co-développé avec notre partenaire Amgen, continue sa progression comme prévu et devrait traverser des étapes clés dans le courant de l'année 2016. »

Pour plus de plus amples informations

Corporate Communications

France Nivelles,
Global Communications, UCB
Tél. +32.2.559.9178, france.nivelles@ucb.com
Laurent Schots,
Media Relations, UCB
Tél. +32.2.559.92.64, laurent.schots@ucb.com

Investor Relations

Antje Witte,
Investor Relations, UCB
Tél. +32.2.559.94.14, antje.witte@ucb.com
Isabelle Ghellynck,
Investor Relations UCB
Tél. +32 2 559 9588, isabelle.ghellynck@ucb.com

À propos d'UCB

UCB (www.ucb.com) est une société biopharmaceutique établie à Bruxelles (Belgique) qui se consacre à la recherche et au développement de nouveaux médicaments et de solutions innovantes destinés aux personnes atteintes de maladies graves du système nerveux central ou immunitaire. Employant plus de 8000 personnes réparties dans près de 40 pays, UCB a généré un chiffre d'affaires de 3,3 milliards EUR en 2014. UCB est cotée sur le marché Euronext Bruxelles (symbole : UCB). Suivez-nous sur Twitter : @UCB_news

Déclarations prospectives Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives fondées sur les plans, estimations et convictions actuels du management. Toutes les déclarations, hormis celles qui ont trait à des faits historiques, peuvent être considérées comme des déclarations prospectives, notamment les estimations du chiffre d'affaires, des marges d'exploitation, des dépenses en immobilisations, des liquidités, d'autres données financières, des résultats juridiques, politiques, réglementaires ou cliniques attendus et d'autres estimations et résultats. De par leur nature, ces déclarations prospectives ne constituent pas une garantie de performances futures ; elles sont soumises à des risques, incertitudes et hypothèses qui peuvent donner lieu à des différences significatives entre les résultats réels et les résultats sous-entendus dans les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué de presse. Figurent parmi les facteurs importants susceptibles d'entraîner de telles différences : l'évolution du contexte économique général, du domaine d'activité et de la concurrence, l'impossibilité d'obtenir les homologations réglementaires nécessaires ou de les obtenir selon des conditions acceptables, les coûts associés à la recherche et développement, l'évolution des perspectives pour les produits du pipeline ou les produits en phase de développement par UCB, les effets de décisions judiciaires ou d'enquêtes publiques futures, les réclamations pour responsabilité du fait de produits, les obstacles à la protection des produits ou produits candidats par brevets, l'évolution de la législation ou de la réglementation, les fluctuations des taux de change, l'évolution ou les incertitudes de la législation fiscale ou de l'administration de cette législation, et le recrutement et la rétention des collaborateurs. Qui plus est, les informations contenues dans le présent document ne constituent en aucun cas une proposition de vente ni une demande d'achat de titres, et, si pareille offre de vente ou pareille demande d'achat de titres existait, sur quelque territoire que ce soit, cette proposition de vente ou demande d'achat de titres serait considérée comme illégale en l'absence de tout enregistrement ou qualification en vertu de la réglementation sur les valeurs mobilières en vigueur dans le territoire concerné. UCB fournit ses informations à la date du présent communiqué de presse, et déclare expressément n'avoir nullement l'obligation d'actualiser les informations contenues dans le présent communiqué de presse, que ce soit pour confirmer les résultats réels ou faire état de l'évolution de ses attentes.

Rien ne permet de garantir que les nouveaux produits candidats du pipeline feront l'objet d'une autorisation de mise sur le marché ou que de nouvelles indications seront développées et homologuées pour les produits existants. S'agissant des produits ou produits potentiels qui font l'objet de partenariats, de joint-ventures ou de collaborations pour l'obtention d'une homologation, des différences peuvent exister entre les partenaires. Par ailleurs, UCB ou d'autres sociétés pourraient identifier des problèmes de sécurité, des effets indésirables ou des problèmes de fabrication après la mise sur le marché de ses produits.

Enfin, le chiffre d'affaires peut être influencé par les tendances internationales et nationales en matière de contrôle des coûts pour les soins de santé et les établissements de soins, par les politiques de remboursement imposées par les tiers payeurs, ainsi que par la législation régissant la tarification et le remboursement des produits biopharmaceutiques.